



Massueville le 30 janvier 2015,

Aux citoyens et citoyennes de Massueville,

Veillez trouver ci-joint votre compte de taxes 2015 ainsi que les dates de versements et les modes de paiements.

DATES DE VERSEMENTS des taxes 2015

Premier | 1^{er} mars 2015

Deuxième | 15 juin 2015

Troisième | 28 septembre 2015

Vous pouvez effectuer vos paiements en personne au 881, rue Royale, par la poste ou par AccèsD. Si vous payez par AccèsD, le numéro de référence est le **matricule** situé à droite, au centre de votre compte de taxes.

Encore cette année, la Municipalité vous offre le prélèvement préautorisé. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire joint à cet effet et le rapporter à la municipalité. Le prélèvement peut se faire à toutes les semaines, 2 semaines, mensuels, comme vous le désirez.

Taux en vigueur pour l'année en cours concernant la taxe foncière et les différents services :

Taxe foncière générale	1,182 \$ par 100 \$ d'évaluation (incluant la Sûreté du Québec et l'incendie)
Terrains vacants desservis	2,364 \$ par 100 \$ d'évaluation (pour ceux qui en ont)
Taxe spéciale – règ. 367-02	0,021 \$ par 100 \$ d'évaluation (rue Bousquet)
Taxe spéciale – règ. 396-07	0,011 \$ par 100 \$ d'évaluation (vidange des étangs)
Taxe spéciale – règ. 422-11	0,176 \$ par 100 \$ d'évaluation (travaux rues Bonsecours, St-Louis et Varennes)
Taxe spéciale – Réserve financière	0,055 \$ par 100 \$ d'évaluation (pour la vidange des boues future et bris de l'usine d'épuration ce qui nous permettra de ne plus emprunter pour ce genre de travaux)

Taxe d'eau 50,00 \$ taux de base pour 70 m3
0,70 \$ du m3 supplémentaire.

Pour ceux qui ont une consommation d'eau plus élevée que la normale, la municipalité vous demande de vous assurer qu'il n'y a pas de fuite d'eau et faire les réparations nécessaires s'il y a lieu.

Taxe – éclairage des rues 33,00 \$ par immeuble construit
Taxe ordures 142,00 \$ par unité d'occupation
55,00 \$ par bac vert supplémentaire

Il nous fait toujours plaisir de répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous visiter au bureau ou communiquer avec nous aux heures d'ouvertures régulières au 450 788-2957

Pour obtenir une confirmation de taxes, ou toutes informations concernant l'évaluation ou numéro de cadastre (notaires, agents d'immeubles), les demandes doivent se faire par télécopieur | (450) 788-2050 ou par courriel | massueville@pierredesaurel.com

MESSAGE IMPORTANT

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La municipalité du Village de Massueville doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois tous les neuf ans pour se conformer à « La loi sur la fiscalité municipale du Québec ». Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation CÉVIMEC-BTF a donc été mandatée à cet effet. La firme procédera à la visite de 50% des dossiers de notre municipalité dans les prochaines semaines. Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au samedi, entre 8 et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble. Par contre, dans l'éventualité de votre absence lors de leur visite, ces derniers vous laisseront un accroche-porte si un rendez-vous est nécessaire.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Si des informations supplémentaires vous étaient nécessaires, n'hésitez pas à nous contacter.

La direction